



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 23090

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la politique du Gouvernement face au VIH. L'apparition de nouveaux traitements, appliqués aux personnes vivant avec le VIH, a transformé l'action du Gouvernement dans ce domaine de la santé publique. Le rôle des associations s'est ainsi renforcé. D'une part, le fait que la maladie est mieux vécue ne doit pas conduire à un certain laxisme, car aucun vaccin contre le sida n'a naturellement été inventé. D'autre part, les nouveaux traitements ont automatiquement relevé le nombre de personnes concernées par le VIH. Dans ces conditions, il souhaiterait savoir quelle est l'évolution du niveau de subventions attribuées aux associations oeuvrant à la prévention et à la prise en charge médicale, ainsi que les délais dans lesquels celles-ci sont versées.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23090

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1998, page 6922